SAINT-DAMASE

PAR LA FOI ET LA CHARRUE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^{O} 357-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, le 2 novembre 2026 :

Règlement #357-2026 relatif aux modalités de paiement des droits sur les mutations immobilières.

Ce règlement vise à établir les modalités applicables au paiement des droits sur les mutations immobilières et à permettre, lorsque les conditions prévues au règlement sont rencontrées, leur paiement en plusieurs versements.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 18 avenue du Centenaire, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damase, ce 4 novembre 2026.

Vanessa Caron
Directrice générale et
greffière-trésorière, DMA